

Direction de l'Action sociale de l'Enfance et de la Santé  
Sous-Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance  
Bureau des établissements parisiens

**2021 DASES 87** Compte administratif 2020 et compte de gestion 2020 du budget annexe des établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance.

## **PROJET DE DELIBERATION**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

La ville de Paris est chargée de la gestion directe des établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance, c'est-à-dire de l'hébergement et l'accompagnement éducatif de jeunes âgés de quelques jours à 21 ans et de jeunes mères en difficulté. Cette offre d'accueil fait l'objet d'un financement par un budget annexe de la ville de Paris.

Elle est complétée par l'offre d'accueil en établissements associatifs et en famille d'accueil.

Le dispositif est composé de 13 établissements répartis sur 15 sites et comprenant les services suivants :

- un centre d'accueil d'urgence assurant l'accueil de jeunes de 0 à 18 ans (Maison d'accueil de l'enfance E. ROOSEVELT) ;
- 4 centres maternels et parentaux chargés de l'hébergement et de l'accompagnement de femmes enceintes et de parents isolés avec un ou plusieurs enfants de moins de 3 ans et 4 crèches dont deux ouvertes au droit commun ;
- 4 pouponnières accueillant des enfants de moins de 3 ans ;
- 6 foyers pour enfants et pour adolescents ;
- 3 centres éducatifs et de formation professionnelle et un centre éducatif et d'orientation scolaire et professionnelle pour adolescents.
- 2 services de placements à domicile de 15 et 30 places
- 1 lieu d'accueil de jour pour de 14 places pour les enfants de 0 à 6 ans

Ces établissements sont principalement situés à Paris et en Île-de-France, ont une capacité d'accueil de 1 023 enfants et jeunes en 2020. Les agents (1 077,46 ETP) relèvent de la fonction publique hospitalière (titre IV de la fonction publique).

Ces établissements sont financés sur le mode du prix de journée. Le budget annexe consolide les budgets des treize structures et se présente sous la forme d'un budget d'établissement social ou médico-social au sens de l'article L 312-1 du Code de l'action sociale et des familles conforme aux dispositions de :

- l'arrêté du 08 août 2002 relatif à la composition des groupes fonctionnels prévus au I de l'article L 315-15 du Code de l'action sociale et des familles, modifié ;
- l'arrêté du 05 septembre 2013 modifiant la maquette de présentation du budget prévisionnel ;
- l'instruction codificatrice n°09-006M22 du 31 mars 2009 fixant la nomenclature M22.

Par délibération 2019 DASES 59 des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019, le Conseil de Paris a arrêté en dépenses et en recettes les montants prévisionnels des sections d'investissement et de fonctionnement du budget primitif 2020 du budget annexe des établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance, tenu en M22.

Par délibération 2020 DASES 59 des 23 et 24 juillet 2020 (budget supplémentaire), le budget a été ajusté par le Conseil de Paris.

Par délibération 2020 DASES 264 des 15, 16 et 17 décembre 2020 (décision modificative), le budget a été ajusté par le Conseil de Paris.

Le présent projet de délibération a pour objet d'approuver le compte administratif du budget annexe des établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance et le compte de gestion pour 2020 :

- S'agissant de la section de fonctionnement : le résultat comptable de l'exercice 2020 constate les charges d'exploitation à hauteur de 62 491 097,07 € et les recettes d'exploitation à hauteur de 60 794 871,76 €, soit un résultat déficitaire de 1 696 225,30 € pour l'exercice 2020. Avec la reprise de l'excédent 2019, le résultat cumulé de cette section s'élève à 213 637,58 €
- S'agissant de la section d'investissement -: le résultat comptable de l'exercice 2020 constate les emplois de dépenses à hauteur de 4 257 033,44 € et les ressources à hauteur de 4 535 061,56 €, soit un résultat excédentaire de 278 028,12 € pour l'exercice 2020. Avec la reprise de l'excédent 2019, le résultat cumulé de cette section s'élève à 5 619 691,35 €.

Vous trouverez en annexes la présentation détaillée du compte administratif 2020 du budget annexe des établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance et le compte de gestion 2020.

Je vous propose d'arrêter le compte administratif 2020 et le compte de gestion 2020 aux montants exposés ci-dessus.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

**La Maire de Paris**